

## **AVIS PUBLIC**

### **Assemblée de consultation**

#### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QU' :**

une **assemblée de consultation publique** relative aux modifications apportées au schéma d'aménagement par le projet de **règlement numéro 469.11-2019** aura lieu le **mardi 20 février 2024 à 16 h 30** à la salle du Conseil de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

En conformité des dispositions de l'article 53.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité régionale de comté de Joliette publie le présent résumé du projet de règlement numéro 469.11-2019 relatif à la modification au schéma d'aménagement adopté par résolution lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 24 janvier 2024.

RÉSUMÉ : Le **règlement numéro 469.11-2019** vise à apporter des changements au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Joliette pour permettre l'agrandissement de l'école Sainte-Bernadette dans la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes. Plus précisément, le règlement numéro 469.11-2019 modifie l'article 3.2.7 de la partie 2 du SADR de façon à ajouter une précision permettant l'usage 'école primaire' sur la totalité du lot numéro 5 188 054, bien qu'il soit partiellement situé en zone agricole.

Conséquemment, la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes devra modifier sa réglementation d'urbanisme, notamment son règlement de zonage, afin que ceux-ci prennent en considération les changements visés. Toute autre modification réglementaire pour assurer la concordance devra également être effectuée.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de chaque municipalité faisant partie du territoire de la MRC de Joliette et à la MRC, au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

**Donné à Joliette ce 31 janvier 2024.**



Nancy Fortier

Directrice générale et greffière-trésorière